Procès-verbal
Conseil d'établissement de l'école Saint-Luc (219)
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

Lieu : Salon du personnel	**Heure :** 18h30
Date : 9 juin 2026	**Séance :** Ordinaire

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre	Présent	Absent
Parents		
Samathan Allen		X
Katalin Dancsecs	X	
Naya Kreidy	X	
Martin Rodrigue	X	
Kim Sabrina McClatchie	X	
Alex Ligory Nathar (substitut)	X	
Myriam Naccache (substitut)	x	
Membres du personnel (enseignant, de soutien, professionnel non enseignant et de service de garde)		
Nicolae Boceanu	X	
Marie-Hélène Lahaie		X
Isabel Savard	X	
Catherine Gingras	X	
Léna Béland	X	
Fawza Kortbi (substitut)		X
Marie-Jacques Étienne (substitut)	X	

Direction de l'école : Catherine Touchette

Direction adjointe : Rania Altiné

Vérification du quorum et ouverture de la séance :

CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à 18h27 après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.
Numéro de résolution : CÉ-219-25-26-50	

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE	Un ordre du jour a été élaboré et communiqué aux membres du conseil d'établissement.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Dancsecs et appuyé par Isabel Savard.
Numéro de résolution : CÉ-219-25-26-51	**IL EST RÉSOLU QUE** l'ordre du jour proposé est adopté avec les modifications proposées

3. Période des questions du public, s'il y a lieu

Aucune question du public.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 et le traitement de ses suivis

CONSIDÉRANT QUE	La séance précédente s'est tenue le 12 mai 2026 et que le procès-verbal de celle-ci a été envoyé aux membres le 2 juin 2026.
CONSIDÉRANT QUE	Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et consentent à la dispense de lecture du procès-verbal.
Traitement de ses suivis	La direction indique que la levée de fonds pour rêve d'enfants qui a eu lieu le 26 mai dernier a amassé 1783$.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Catherine Gingras et appuyé par Kim Sabrina McClatchie.
Numéro de résolution : CÉ-219-25-26-52	**IL EST RÉSOLU QUE** Le procès-verbal est adopté tel que.

5. Points à traiter à l'ordre du jour, tel qu'adopté

5.1 Présentation du budget initial 2026-2027

CONSIDÉRANT	La présentation du budget initial 2026-2027 par la direction de l'établissement, madame Touchette. Se référer au document déposé par la direction. ATTENDU QUE l'article 96,24 de la L.I.P. prévoit : "Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement" ; ATTENDU le budget annuel 2026-2027 de l'école présenté au conseil d'établissement par la direction - L'école devra fournir un effort pour soutenir les coupes budgétaires du CSSMB. (37 851$)
EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de madame Naya Kreidy et appuyé par Monsieur Martin Rodrigue, il est résolu d'adopter le budget de l'école tel que présenté.
Numéro de résolution : CÉ-219-25-26-53	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité.

5.2 Levées de fonds de l'OPP 2026-2027

CONSIDÉRANT	que l'Organisme de participation des parents (OPP) souhaite organiser des levées de fonds au cours de l'année scolaire 2026-2027 afin de soutenir des projets et activités destinés aux élèves; que la direction a présenté au conseil d'établissement la liste des levées de fonds proposées ainsi que leurs objectifs : 1- 8 dîners pizza. Les montants n'ont pas changé. 2- Tables de gâteries à la rencontre de parents du 19 novembre 2026. 3- Vente de café, date à déterminer. 4- Funscript : cartes-cadeaux pour le temps des fêtes pour lesquelles l'école obtiendrait une ristourne. 5- Bonbons Kandju 6- Félix et Norton – augmentation du prix à 15-16$ l'an prochain 7- Colle à moi (ristourne de 15%) 8- Danse Saint-Luc (mars ou avril 2027) 9- Fête de fin d'année (18 juin 2027) 10- Vente de T-Shirt et Hoodies St-Luc et Huskies que les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance des propositions et ont pu poser leurs questions;
EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de madame Myriam Naccache et appuyé par Nicolae Boceanu, il est résolu que le conseil d'établissement de l'école approuve les levées de fonds proposées par l'OPP pour l'année scolaire 2026-2027;

	IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la direction assure le suivi de la mise en œuvre de ces levées de fonds et informe le conseil d'établissement de tout changement significatif.
Numéro de résolution : CÉ-219-25-26-54	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité.

5.3 Bilan du plan santé bien-être 2025-2026

CONSIDÉRANT	que l'école doit, conformément à la Loi sur l'instruction publique, adopter annuellement un plan de lutte contre la violence et l'intimidation et en présenter le bilan; que la direction a présenté au conseil d'établissement le bilan 2025-2026 du plan de lutte, incluant les actions réalisées, les interventions effectuées et les pistes d'amélioration; que les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance du bilan et ont pu poser leurs questions;
EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Kim Sabrina McClatchie et appuyé par Monsieur Martin Rodrigue, il est résolu d'adopter le bilan 2025-2026 du plan de lutte contre la violence et l'intimidation tel que présenté.
Numéro de résolution : CÉ-219-25-26-55	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité.

5.4 Contribution pour la fête de la rentrée 2026-2027 (OPP)

CONSIDÉRANT	que l'Organisme de participation des parents (OPP) souhaite soutenir financièrement certaines activités et projets de l'école; que la direction a présenté au conseil d'établissement la nature de la contribution financière ainsi que les projets ou besoins visés; que les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance de la contribution proposée;
EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de madame Lena Béland et appuyé par Katalin Dancsecs, que le conseil d'établissement accepte la contribution financière de 2 000$. **IL EST AUSSI RÉSOLU QUE** la direction procède à l'utilisation de cette contribution conformément aux projets identifiés et en assure le suivi auprès du conseil d'établissement.
Numéro de résolution : CÉ-219-25-26-56	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité.

5.5 Rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026

CONSIDÉRANT	que le rapport annuel 2025-2026 de l'école Saint-Luc a été présenté aux membres du conseil d'établissement; que les membres du conseil d'établissement ont pu en prendre connaissance et poser les questions nécessaires;
EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de madame Kim Sabrina Mc Clatchie et appuyé par madame Myriam Naccache, le rapport du conseil soit adopté tel quel.
Numéro de résolution : CÉ-219-25-26-57	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité.

6. Rapport de la technicienne du SDG

Journée pédagogique du 15 juin : thématique jeux d'eau et activités variées.

7. Objets d'information - membres de la direction

Membres en élection le 28 août pour le conseil d'établissement : Katalin Dancsecs, Martin Rodrigue et tous les membres substituts parents.

8. Rapport des parents de l'OPP

Mme Altiné remercie les membres de L'OPP pour leur implication cette année.

9. Rapport de la personne déléguée au comité de parents (point d'information)

Les critères d'admission du Collège Saint-Louis ont changé pour l'année scolaire 2026-2027. La première sélection est basée sur les résultats scolaires et ils ont maintenant des entrevues pour la deuxième sélection. Il n'y a plus d'examens d'admission.

10. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE	L'ordre du jour est épuisé
EN CONSÉQUENCE	La levée de la séance est proposée par Isabel Savard et appuyée par madame Kim Sabrina McClatchie
Numéro de résolution : CÉ-219-25-26-57	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité **DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 20h08.**

12. Signature de la présidence et de la direction d'établissement

Présidence Katalin Dancsecs

Direction d'établissement Catherine Touchette